

Bureau Foncier

Affaire suivie par : Thierry AUDITEAU
Chef du bureau Foncier
Tél : 05 58 51 30 73
Mél : ddtm-sar@landes.gouv.fr

Mont-de-Marsan, le 10 OCT. 2023

Monsieur le président,

Par courrier du 26 juillet 2023, vous sollicitez pour avis la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF), dans le cadre de la procédure de déclaration de projet N° 3 du PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Dax (CAGD) au titre de l'article L 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

La procédure de déclaration de projet n°3 du PLUi concerne la construction d'un EHPAD par le centre hospitalier de Dax Côte d'Argent sur le site du Lanot à Dax. Dans le cadre de la procédure il est prévu de réaliser le déclassement d'une zone A (surface de 45 812m²) en zone UE et le reclassement des zones UE et NL (surface de 45 968m²) en zone A.

Cette procédure de déclaration de projet N° 3 du PLUi de la communauté d'agglomération du Grand Dax n'appelle pas réglementairement d'avis de la CDPENAF au titre du code de l'urbanisme.

L'avis de la CDPENAF ne sera pas mobilisé au titre de l'autosaisine prévue à l'article L112-1-1 du code rural et de la pêche maritime.

En conséquence, le dossier n'est pas soumis à l'avis de la CDPENAF.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

La directrice départementale



Nadine CHEVASSUS

Monsieur Julien DUBOIS
Président du Grand Dax
CAGD- 20 avenue de la Gare
CS 10075- 40102 Dax Cedex